

Contexte national

Le système hospitalier français se caractérise par la coexistence d'établissements publics de santé, privés d'intérêt collectif (ESPIC) et privés à but lucratif. Le secteur public représente 65% des lits et le secteur privé 35%.

La France métropolitaine compte, au 1er janvier 2011, 3 550 structures hospitalières disposant de capacités d'accueil en hospitalisation à temps complet (comptées en lits) ou à temps partiel (comptées en places), 932 établissements publics (dont 30 centres hospitaliers régionaux CHR), 2 618 établissements privés [1]. Parmi ces établissements privés, il y a près de 640 structures autonomes de dialyse, principalement de statut associatif.

Les établissements de santé disposent globalement de 406 353 lits d'hospitalisation complète et de 76 080 places d'hospitalisation partielle (anesthésie ou chirurgie ambulatoires, hospitalisation de jour, de nuit ou encore à domicile). Les établissements publics représentent à eux seuls 60,8% des lits et places, les cliniques privées (aussi appelées établissements de santé à but lucratif) 23,2% et les établissements privés à but non lucratif 16%, devenus ESPIC depuis la loi HPST du 21 juillet 2009 [2].

Certains établissements de santé, essentiellement publics, disposent de structures d'accueil de personnes âgées dépendantes, en unités de soins de longue durée (sanitaire) et en établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (Ehpad) (médico-social).

Les établissements privés sont en général de plus petite taille que les établissements publics ; en moyenne 87 lits et places pour les cliniques privées et 80 pour les ESPIC, contre 326 pour les établissements publics. Les centres hospitaliers régionaux (CHR / CHU) ont une taille moyenne de 2 900 lits et places : l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris est le principal établissement de santé français.

Historiquement, les différentes activités de court séjour (médecine, chirurgie, gynécologie-obstétrique), de soins de suite et de réadaptation (SSR), et de psychiatrie ne sont pas réparties de façon homogène entre établissements publics, cliniques privées, et ESPIC. Ainsi, la grande majorité des lits de médecine dépendent des établissements publics de santé alors que les cliniques privées ont une part prépondérante de l'activité de chirurgie ambulatoire. Par ailleurs, aux âges élevés, les patients sont plus fréquemment hospitalisés dans les hôpitaux publics [3].

En hospitalisation complète, les équipements de médecine représentent le quart de l'offre de soins, les lits de SSR 22%, la chirurgie 20%, et la psychiatrie 13%. 13,3 millions d'entrées totales ont été dénombrées en hospitalisation complète en 2010, dont 11,4 millions en service de court séjour. Le nombre d'entrées en médecine a progressé entre 2004 et 2008 (+ 3% par an) alors qu'il a reculé en chirurgie (- 2,2%).

Mais les modes de prise en charge se diversifient, avec le développement important de l'hospitalisation de jour (45 300 places en 2008, dont 26 300 en psychiatrie), de la chirurgie ambulatoire (11 600 places), et de l'hospitalisation à domicile (HAD) (10 900 places). Les capacités d'accueil pour ces trois modes de prise en charge ont augmenté respectivement de + 13%, 26% et 85% entre 2004 et 2008.

De nombreux patients sont également pris en charge sous forme de séances, notamment pour le traitement des cancers (3,5 millions de venues en radiothérapie et 1,8 millions de séances de chimiothérapie en 2008) et de l'insuffisance rénale chronique (4,4 millions de séances de dialyse).

Les activités de soins sont soumises à un régime d'autorisation selon les orientations du Schéma régional d'organisation sanitaire (SROS), arrêté par l'Agence régionale de santé (ARS), instance unique de pilotage du système de santé en région, créée en avril 2010 suite à la loi du 21 juillet 2009 [1]. Des Objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) sont définis par activité de soins et par territoire de santé, afin de réguler l'activité des établissements.

Pour le traitement des cancers, les établissements de santé sont soumis à un régime d'autorisation. Parmi les 1 152 établissements de santé ayant pratiqué une activité en chirurgie du cancer, chimiothérapie, et radiothérapie en 2008, seulement 76% ont bénéficié d'une autorisation pour au moins l'une de ces trois thérapeutiques, cette autorisation étant en outre délivrée pour certaines localisations cancéreuses [4].

En matière d'allocation des ressources, les établissements qui disposent de capacités d'hospitalisation de court séjour sont soumis à la tarification à l'activité (T2A), qui s'appuie sur le Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI). Chaque séjour est remboursé par l'Assurance maladie en fonction du tarif forfaitaire du Groupe homogène de séjours (GHS) dans lequel le séjour est classé. Ce budget ne constitue toutefois qu'une partie des recettes de l'établissement. L'enveloppe des Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC), dont la répartition est effectuée régionalement par l'ARS, finance les travaux de recherche, la formation des personnels, l'aide médicale urgente, la prise en charge des patients précaires, les aides dans le cadre de restructurations... Les activités non encore soumises à la T2A (psychiatrie, SSR...) sont financées par dotation globale ou tarification à la journée, l'enveloppe allouée à chaque établissement étant déterminée par l'ARS.

Repères bibliographiques et sources

1. DREES - ARS - Données SAE 2010 déclarées par les établissements STATISS 2011
2. Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.
3. Lombardo P. (2008). La spécialisation des établissements de santé en 2006. Etudes et résultats. n° 664. 8 p.
4. INCa. (2010). Le traitement du cancer dans les établissements de santé en France en 2010, 10 p.

Faits marquants en Seine-Saint-Denis

- > Le taux d'équipement départemental en court séjour, en soins de suite et de réadaptation et en soins de longue durée est plus faible que les moyennes régionale et métropolitaine.
- > En psychiatrie générale et infanto-juvénile, le taux d'équipement est également plus faible que les moyennes régionale et métropolitaine.
- > Le taux d'équipement en matériel lourd est également globalement inférieur aux moyennes régionale et nationale.

Nombre de lits et places dans les établissements sanitaires de Seine-Saint-Denis au 1er janvier 2011 et taux d'équipements par discipline

	Nombre de lits hospitalisation complète		Nombre de places		Total lits et places	Taux pour 1 000**		
	public	privé	public	privé		Seine-Saint-Denis	Île-de-France	France métró
Médecine*	1 429	478	191	66	2 164	1,4	2,0	2,2
Chirurgie	480	867	63	234	1 649	1,1	1,4	1,5
Gynéco-obstétrique**	271	229	15	3	518	0,8	0,8	0,8
Soins de suite et réadaptation	572	1541	19	127	2 259	1,5	1,6	1,7
Soins de longue durée***	322	35	-	-	357	4,5	7,5	6,1
Psychiatrie générale	436	164	309	25	934	0,8	1,3	1,5
Psychiatrie infanto-juvénile	25	-	149	56	230	0,6	0,9	0,9
TOTAL					8 131			

Source : SAE données administratives - ministère chargé de la santé, DREES - Exploitation ORS Île-de-France

* Le taux est calculé sur l'ensemble des lits et places, Hospitalisation à domicile (HAD) comprise

** Les taux sont calculés sur l'ensemble de la population pour médecine, chirurgie et soins de suite et de réadaptation, sur la population des femmes de 15 ans ou plus pour la gynécologie-obstétrique, sur la population des 0-16 ans pour la psychiatrie infanto-juvénile, sur la population des 15 ans ou plus pour la psychiatrie générale et sur la population des 75 ans ou plus pour les soins de longue durée.

*** De nombreuses places d'USLD ont été requalifiées en établissements d'hébergement pour personnes âgées (Ehpad)

En Seine-Saint-Denis, l'offre de soins de courte durée est assurée par 19 établissements dont 5 y ont également une activité en soin de suite et de réadaptation.

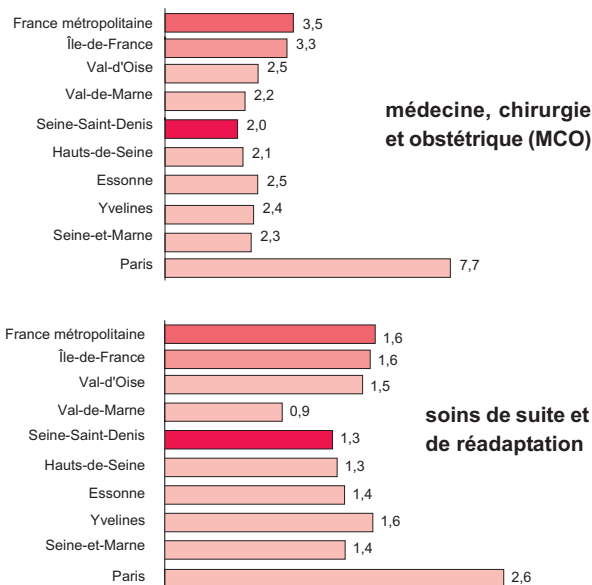
Le département présente des taux d'équipement en lits d'hospitalisation complète et places pour chaque spécialité plus faibles qu'en Île-de-France et qu'en France métropolitaine.

En effet avec 2 lits pour 1 000 habitants en Médecine, Chirurgie et Obstétrique (MCO), l'offre départementale est inférieure à la moyenne régionale (3,3 pour 1 000 habitants), qui est très largement tirée vers le haut par l'offre parisienne (7,7 pour 1 000 habitants).

De même, avec 1,3 lit pour 1 000 habitants en soins de suite et de réadaptation (SSR), l'offre en Seine-Saint-Denis est inférieure à la moyenne régionale (1,6 pour 1 000 habitants).

Le Val-de-Marne possède le plus faible taux d'équipement en lits en soins de suite et de réadaptation (0,9 pour 1 000 habitants).

Nombre de lits d'hospitalisation complète et de places pour 1 000 habitants en 2011



Source : SAE données administratives - ministère chargé de la santé, DREES - Exploitation ORS Île-de-France

Entrées totales en hospitalisation complète

	Seine-Saint-Denis		TCAM* 2003-2010 (en %)		
	2001	2010	93	Île-de-France	
Secteur public :	Médecine	60 404	70 052	1,7	2,3
	Chirurgie	32 172	23 056	-3,6	-1,7
	Gynéco-obstétrique	19 381	20 763	0,8	1,9
Secteur privé :	Médecine	20 392	23 826	1,7	0,9
	Chirurgie	63 302	35 110	-6,3	-3,7
	Gynéco-obstétrique	17 300	14 272	-2,1	-2,1
Ensemble :	Médecine	80 796	93 878	4,9	1,9
	Chirurgie	95 474	58 166	-5,4	-2,9
	Gynéco-obstétrique	36 681	35 035	-0,5	0,5

Source : DREES - ARS - Données SAE 2010 déclarées par les établissements ; PMSI - Exploitation ORS Île-de-France - * Taux de croissance annuel moyen

Dans un contexte de réduction des durées de séjour, le nombre d'entrées en hospitalisation complète en Seine-Saint-Denis a progressé entre 2001 et 2010 au rythme de 4,9% par an en moyenne pour la médecine contre 1,9% en Île-de-France. En revanche, le nombre d'entrées en hospitalisation complète en chirurgie et en gynéco-obstétrique dans le département a diminué respectivement de 5,4% et 0,5% par an en moyenne. Cette diminution est plus marquée que celle observée en Île-de-France.

Les établissements privés voient leurs activités en hospitalisation complète en chirurgie et en gynéco-obstétrique fortement diminuer par rapport aux établissements publics.

L'évolution du nombre d'entrée en Seine-Saint-Denis suit la même évolution que celle observée en Île-de-France quel que soit le secteur ou la spécialité mais de façon plus marquée.

Les durées moyennes de séjour en soins de courte durée en Seine-Saint-Denis sont de 5 jours en médecine, 5 jours en chirurgie et 4 jours en gynéco-obstétrique. On remarque que les durées moyennes de séjour en médecine et en gynéco-obstétrique sont d'un jour de plus dans le secteur privé que dans le secteur public. Les durées moyennes de séjour en soins de courte durée du département sont comparables à celle d'Île-de-France et de France métropolitaine.

Par rapport aux moyennes régionale et nationale, le département de la Seine-Saint-Denis apparaît sous-équipé en matériel lourd : le nombre de scanners pour 100 000 habitants est de 9,9 en Seine-Saint-Denis contre 13,8 en Île-de-France et 13,2 en France métropolitaine, le nombre de caméras à scintillation pour 100 000 habitants est de 5,3 en Seine-Saint-Denis contre 6,6 en Île-de-France et 5,7 en France métropolitaine, le nombre d'appareils de radiologie (dont mammographie) pour 100 000 habitants est de 29,6 en Seine-Saint-Denis contre 48,2 en Île-de-France et 50,7 en France métropolitaine.

Durée moyenne de séjour (DMS) en soins de courte durée

	Seine-Saint-Denis	Île-de-France	France métro.
Médecine - public	5	6	6
Médecine - privé	6	6	6
Total Médecine	5	6	6
Chirurgie - public	5	6	5
Chirurgie - privé	5	4	4
Total Chirurgie	5	5	5
Gynéco-obstétrique - public	4	4	4
Gynéco-obstétrique - privé	5	5	5
Total Gynéco-obstétrique	4	4	4

Source : DREES - ARS - Données SAE 2010 déclarées par les établissements ; PMSI - Exploitation ORS Île-de-France

Depuis le 31 mars 2006, les appareils liés aux activités suivantes: hémodialyse, angiographie, lithotripteurs, CEC (circulation extra-corporelle), radiothérapie oncologique, ne sont plus soumis à autorisation "appareil par appareil" mais ces activités restent soumises à autorisation de manière globale. Les établissements autorisés sont ainsi libres de remplacer ou d'acquérir ces appareils comme ils le désirent et sans forcément en avertir l'ARS.

Équipement en matériel lourd en Seine-Saint-Denis en 2011

	Nombre d'appareils installés en Seine-St-Denis	Délai moyen d'attente en OCTOBRE (en jours)		Nombre d'appareils pour 1 000 000 d'habitants		
		Hospitalisés	Externes	Seine-Saint-Denis	Île-de-France	France métropolitaine
Scanner	15	2,03	5,93	9,9	13,8	13,2
Imagerie par résonance magnétique (IRM)	13	7,05	18,81	8,6	10,0	7,8
Caméras à scintillation	8	2,12	3,61	5,3	6,6	5,7
Tomographes à émissions de positons et caméras à positons	2	4,0	8,0	1,3	1,6	1,3
Lithotriporteur	3	-	-	2,0	2,3	2,6
Radiologie dont mammographie	45	-	-	29,6	48,2	50,7
Radiologie vasculaire (sans coronarographie)	5	-	-	3,3	5,8	4,3
Hémodynamique ou d'électrophysiologie avec amplificateur de luminance	9	-	-	5,9	3,0	3,1
Salles de coronarographie	6	-	-	3,9	4,6	4,0

Source : DREES - ARS - Données SAE 2010 déclarées par les établissements ; PMSI - Exploitation ORS Île-de-France

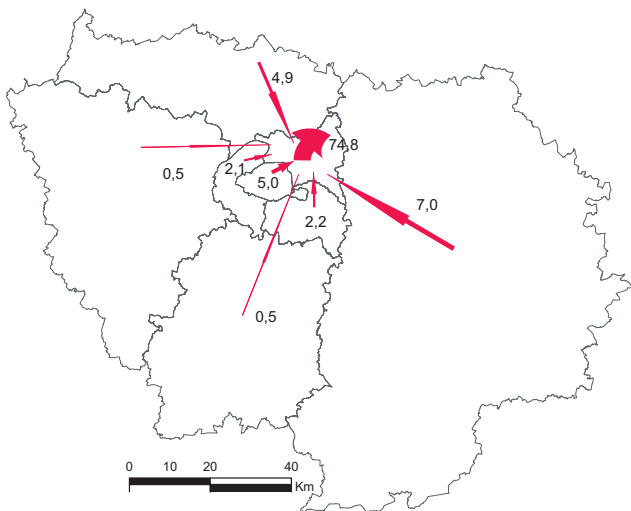
Nombre de lits et places dans les établissements de court séjour en Seine-Saint-Denis au 1er janvier 2011

		Médecine		Chirurgie		Obstétrique	
		Hospit. complète	Hospit. partielle	Hospit. complète	Hospit. partielle	Hospit. complète	Hospit. partielle
Hôpital Européen de Paris la Roseaie*	Aubervilliers	61	14	85	25	32	0
Centre hospitalier Robert Ballanger	Aulnay-sous-bois	220	20	100	10	50	5
Hôpital privé de l'est parisien	Aulnay-sous-bois	64	0	82	28	0	0
Centre médico Chirurgical Floréal*	Bagnolet	30	10	89	12	0	0
Clinique de la Dhuis	Bagnolet	40	0	74	7	0	0
Hôpital Avicenne AP-HP	Bobigny	319	85	112	16	0	0
Hôpital Jean Verdier AP-HP	Bondy	184	37	41	6	58	2
Hôpital privé de la Seine-Saint-Denis	Le Blanc-Mesnil	60	3	84	32	60	0
Clinique des Lilas	Les Lilas	0	0	75	15	0	0
Maternité des Lilas	Les Lilas	0	0	0	0	26	3
Polyclinique Vauban	Livry-Gargan	0	0	57	21	30	0
Centre hospitalier intercommunal Le Raincy Montfermeil	Montfermeil	296	14	57	10	43	0
Centre hospitalier André Gregoire	Montreuil	160	8	50	7	55	2
Clinique de Neuilly-Sur-Marne	Neuilly-sur-Marne	30	0	30	2	0	0
Clinique de Noisy-le-Grand	Noisy-le-Grand	0	0	35	10	25	0
Clinique Hoffmann	Rosny-sous-Bois	15	0	41	20	0	0
Centre cardiologique du Nord	Saint-Denis	90	0	78	7	0	0
Centre hospitalier de Saint Denis	Saint-Denis	236	26	68	17	79	8
Clinique du Landy	Saint-Ouen	21	0	74	19	0	0
Hôpital René Muret AP-HP	Sevran	61	5	0	0	0	0
Clinique de l'Estrée	Stains	50	5	75	25	55	0
Hôpital privé du Vert Galant	Tremblay-en-France	47	10	53	23	26	0

Source : DREES - ARS - Données SAE 2010 déclarées par les établissements ; PMSI - Exploitation ORS Île-de-France

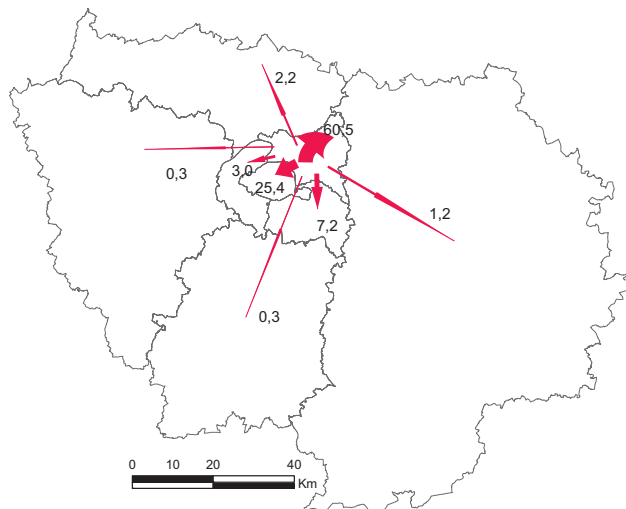
Les flux de patients entre départements franciliens en 2011 pour les établissements MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) par département et par bassin de santé

Attractivité des établissements de Seine-Saint-Denis



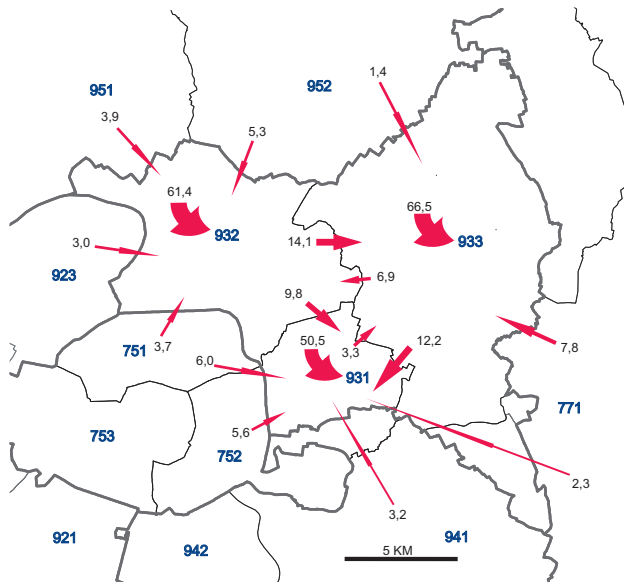
Lire : Parmi 100 personnes hospitalisées en Seine-Saint Denis, 74,8 habitent le département et 5 résident à Paris.

Fuite des établissements de Seine-Saint-Denis



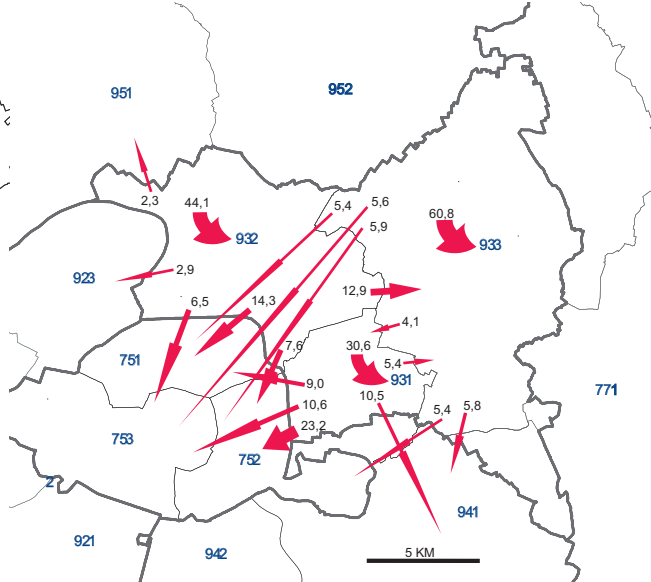
Lire : Parmi 100 personnes résidant en Seine-Saint Denis et hospitalisées, 60,5 ont été hospitalisées dans le département et 25,4 à Paris.

Attractivité des établissements de Seine-Saint-Denis



Lire : Pour le bassin de santé 932, parmi 100 personnes hospitalisées, 61,4 y résident et 6,9 habitent le bassin de santé.

Fuite des établissements de Seine-Saint-Denis



Lire : Parmi 100 personnes résidant dans le bassin de santé 933 et hospitalisées, 60,8 ont été hospitalisées dans le bassin de santé 933 et 5,9 dans le bassin 752.

Source : PMSI 2011 - ARS - Exploitation ORS Île-de-France